

LA PRISE EN COMPTE DES FONCTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Quelques caractéristiques marquantes

La Commune d'Etterbeek est beaucoup moins concernée par les aspects liés à cette problématique que d'autres communes, en particulier la Ville de Bruxelles. Les grandes concentrations d'**administrations nationales ou européennes** ne sont pas situées sur son territoire.

Les **institutions européennes** sont actuellement largement concentrées dans le quartier Léopold ; ce qui a des répercussions au niveau de la Commune d'Etterbeek, notamment en termes de logement, de circulation, mais aussi de nouvelles implantations de ces institutions qui ont à faire face à des besoins croissants en surfaces administratives. L'Union Européenne a ainsi acquis un immeuble de bureaux rue Demot et rue Père de Deken. Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne quant à lui a décidé de louer les 18.000 m² de bureaux de l'Espace Rolin. Par ailleurs, l'Union Européenne a en projet l'implantation d'une crèche à destination des enfants du personnel des institutions européennes dans l'îlot 533.

Afin de maîtriser le développement urbanistique lié à l'implantation des institutions européennes, la Région a défini dans le P.R.D. la **zone levier N°7 « Europe »**. Les îlots 533 (Maelbeek / Jourdan / Froissart / Belliard), 534 (Jourdan / Wavre / Maelbeek), ainsi que la place Jourdan et l'entièreté du parc du Cinquantenaire en font partie. Ils sont également repris dans le site d'intérêt régional qui est compris dans cette zone levier. Le P.R.D. prévoit, pour chaque zone levier, l'élaboration d'un schéma directeur.

Afin de répondre au souhait des instances de l'Union européenne d'accroître l'intégration politique de ses ressortissants, une **Commission consultative des Affaires européennes** a été créée en 1997. Cette commission consultative a pour objet :

- de favoriser la création d'une relation étroite entre les citoyens européens et la commune ;
- de sensibiliser les citoyens européens à leurs droits et devoirs au sein de la commune et de leur faire connaître la politique et l'administration locales ;
- d'organiser toute activité sociale, culturelle ou autre à l'intention des citoyens européens.

Peu de **représentations étrangères** sont localisées à Etterbeek.

Quelques grands **équipements à valeur nationale** sont repérés aux limites de la commune (Casernes, VUB, Cinquantenaire, IRSN,...).

La Commune d'Etterbeek développe par ailleurs une politique de **solidarité internationale**. Le budget affecté à cette politique correspond approximativement à 1,4 € par habitant. Cette politique est une partie essentielle dans le large engagement de la commune pour pousser activement le Développement Durable (voir chapitre précédent). Les dispositions suivantes ont été prises :

- création d'un **échevinat de la Solidarité internationale** ;
- création d'une **table ronde etterbeekoise de la Solidarité Internationale** (TRESI) qui coordonne les activités des organisations etterbeekoises actives dans le domaine de la coopération au développement, et sensibiliser la population etterbeekoise concernant les problématiques Nord-Sud. Elle remplit aussi un rôle consultatif auprès de la Commune pour toutes les questions relatives à la solidarité internationale ;
- organisation d'un « **mois de la solidarité internationale** », respectivement en novembre 2001 et 2002 en collaboration avec les organisations etterbeekoises ;
- établissement d'un « **lien entre villes** » avec **Essaouira** au Maroc, afin d'encourager les échanges d'expériences et d'idées en matière de développement durable. Ce lien a déjà donné lieu en 2002 à un échange de délégations. Début 2004, une exposition sur le lien entre villes a été organisée à Etterbeek et à Essaouira, et une manifestation sur la culture marocaine a été organisée à Etterbeek dans le cadre du mois de la solidarité internationale ;
- amélioration de l'**accueil et de l'accompagnement des réfugiés politiques et des demandeurs d'asile** qui s'installent à Etterbeek par l'engagement, au sein du service de médiation sociale du Contrat de Sécurité et de Prévention, d'une personne plus particulièrement affectée à cette mission.

Actions et principes retenus

En ce qui concerne la prise en compte des **fonctions nationales**, la Commune entend contribuer à la confirmation du rôle de capitale de Bruxelles en mettant en oeuvre les principes suivants :

- respecter l'échelle des quartiers et des conditions de vie urbaine équilibrée ;
- promouvoir la fonction de centralité métropolitaine de la commune ;
- mettre en valeur les spécificités communales et développer une stratégie de communication dynamique

La confirmation du rôle de capitale de Bruxelles renvoie aux autres politiques développées dans le présent Plan Communal de Développement, notamment l'amélioration des espaces publics, la mise en valeur des équipements, le soin apporté au paysage urbain,...

La Commune d'Etterbeek suivra avec attention le développement de la **zone levier Europe**. Elle veillera en particulier à ce que les îlots 533, 534 et la place Jourdan reçoivent un traitement adapté au rôle

central (pôle commercial, résidentiel et culturel) qu'ils occupent dans la commune.

Par ailleurs Etterbeek entend tirer parti de la présence européenne, en particulier au niveau des retombées économiques ; principalement en terme de dynamique commerciale puisque le quartier européen ne dispose d'aucune structure en la matière ; mais aussi au niveau touristique et patrimonial, par des mesures telles que la mise sur pied d'une structure d'accueil, l'organisation de manifestations, la rénovation et l'utilisation judicieuse de bâtiments de grande valeur.

La **Commission consultative des Affaires européennes** souhaite développer les projets suivants :

- mettre en place un bureau d'information et d'accueil au sein de la Commune à destination des ressortissants de l'Union Européenne résidant à Etterbeek ;
- développer un site internet rassemblant toutes les informations utiles aux ressortissants européens ;
- développer un réseau européen local et de proximité en Belgique mais aussi à l'étranger afin de promouvoir la citoyenneté européenne ;
- organiser des activités locales à Etterbeek à l'occasion de la journée européenne avec la participation socio-culturelle des institutions et représentations européennes ;
- créer un prix européen « Une âme pour l'Europe » destiné à honorer les personnes qui, par leurs mots, leurs actions, leur vie, ont oeuvré à la prise de conscience du système de valeurs communes et partagées de l'Europe ;

La Commune, dans le cadre du plan de politique culturelle néerlandophone 2002-2007, entend adopter les mesures suivantes à l'égard des non-Belges :

- développer une politique de communication culturelle efficace à l'égard de cette population ;
- soutenir les initiatives du gemeenschapscentrum, de la bibliothèque néerlandophone et de la maison de quartier qui visent une intégration culturelle des allochtones ;
- impliquer les organisations et associations allochtones, ainsi que la Commission consultative des Affaires européennes, dans la politique culturelle communale ;

La Commune renforcera la **solidarité internationale** dans le cadre de l'application du concept de développement durable. Dans cette optique, la Commune entend poursuivre son action de la façon suivante :

- soutenir, au niveau logistique et financier, les organisations bénévoles déjà existantes, à savoir :
 - le groupe Etterbeek-Tiers Monde de l'Espace Senghor ;

- le comité 11.11.11 du Gemeenschapscentrum De Maalbeek ;
- les magasins du monde Oxfam d'Etterbeek.
- favoriser les contacts avec les antennes locales ou les militants individuels etterbeekoïses d'organisations telles qu'Amnesty International, la Ligue des Droits de l'Homme, la coordination « Extrême droite, Non merci », etc. ;
- instaurer une collaboration avec les communes bruxelloises qui disposent d'un échevin en charge de la solidarité internationale. Cette collaboration devrait permettre un échange des expériences, mais aussi un soutien mutuel dans le travail. Elle pourrait également pousser le Gouvernement Régional Bruxellois à créer un centre régional de la Solidarité internationale ;
- prévoir dans le budget communal une somme déterminée pour apporter une aide d'urgence en cas de catastrophe ; ce en donnant la priorité aux pays où règne la pauvreté. Des critères seront établis par la Table-Ronde etterbeekoïse de la Solidarité Internationale ;
- obtenir le soutien des **autorités marocaines**, via l'ambassade du Maroc qui est située à Etterbeek, pour le développement du « lien entre villes » avec Essaouira ;
- mettre en oeuvre **l'accord de coopération avec la Ville d'Essaouira** élaboré dans le cadre du lien entre villes. Cette mise en oeuvre passera entre autres par :
 - L'appui à la création et le fonctionnement d'une maison communautaire au Mellah, un quartier défavorisé à Essaouira,
 - Une échange des jeunes par des voyages d'expériences
 - Appui au fonctionnement de l'Agenda 21 local d'Essaouira et aux actions du monde associatif
 - Appui au renforcement des capacités des jeunes et des femmes défavorisés et des fonctionnaires municipaux.
- faire appel à des **experts extérieurs** en vue de leur collaboration systématique au processus du lien entre villes avec Essaouira ;
- élargir les missions de la **table ronde etterbeekoïse de la Solidarité Internationale** aux questions relatives au respect des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme ;
- poursuivre **l'information et la sensibilisation de la population** aux questions de solidarité internationale et de développement durable. Cette information prendra les formes suivantes :
 - réaliser une **brochure** qui sera diffusée sous forme d'un toutes-boîtes. Cette brochure comprendra des informations relatives au mois de la Solidarité internationale et à l'activité culturelle prévue autour d'Essaouira. Elle aura également pour objet de promouvoir l'opération 11.11.11 dans la Commune, de mettre en exergue la politique communale en matière de solidarité internationale en général et l'existence du « lien entre villes » avec Essaouira en particulier ;
 - réaliser un bulletin d'information bimensuel sur les actions du développement durable à Etterbeek ;
 - Création d'un site Internet de l'agenda 21 Etterbeek sur le site communal ;
 - mettre à disposition du public l'information sur la mise en oeuvre du **plan d'action 2003** relatif à la solidarité internationale et au développement durable via le réseau intranet et le site internet de la Commune, ainsi que via la distribution d'une lettre d'information sur ce plan d'action ;
 - placer un **stand d'information** dans les **bibliothèques** communales. Ce stand diffusera des informations relatives au lien entre villes avec Essaouira et au développement durable. Complémentairement à ce stand, les bibliothèques mettront à la disposition des visiteurs des ouvrages abordant les problématiques du Tiers-Monde, du lien entre villes et du développement durable ;
 - développer des initiatives faisant appel à la **créativité** à destination **des enfants** en collaboration avec les écoles ;
 - consacrer un **espace permanent à la Table-Ronde etterbeekoïse de la Solidarité Internationale dans le journal communal** « La Vie Etterbeekoïse ».
- réactualiser la **note de politique** relative à la Solidarité internationale approuvée par le Conseil Communal du 25 juin 2002 sur base de l'expérience de ces deux dernières années et de la consultation de témoins privilégiés. Des experts extérieurs contribueront à cette réactualisation ;
- assurer **une large diffusion de cette note de politique** afin d'éviter qu'elle ne reste qu'un document interne. Cette diffusion prendra plusieurs formes :
 - réalisation d'un document d'étude pour les responsables politiques communaux et régionaux ;
 - information créative de la presse ;
 - publication de la note sur le site internet communal, et aussi sous forme d'imprimés, de transparents, de présentation informatique, etc.
- Conformément au « **Plan fédéral de développement** », la Commune veillera, dans sa politique d'achat, à porter son choix sur des produits qui sont fabriqués de manière socialement responsable et respectueuse de l'environnement (portant le label Max Havelaar, les marques Made in Dignity ou Oxfam Fair Trade par exemple). Cette mesure concernera des produits tels que : café, thé, jus de fruits, vins, noix, fruits secs et chips, chocolat ; mais aussi des objets artisanaux (pour des cadeaux officiels) et du matériel pédagogique : livres, jeux, instruments de musique, etc. La Commune interrogera ses fournisseurs sur la qualité environnementale et sociale des produits qu'ils vendent afin de s'assurer qu'ils ont été fabriqués dans le respect des droits de l'Homme, des droits sociaux fondamentaux et de l'environnement.
- La Commune conviendra également d'une telle politique d'achat avec les institutions publiques qui dépendent de son autorité.